

MARS 2018



SYNTHESE DE L'ENQUETE « ÉVALUATION DU DISPOSITIF CERCLES »

abes
agence bibliographique
de l'enseignement supérieur



Table des matières

<u>Introduction</u>	<u>3</u>
<u>Identification</u>	<u>4</u>
<u>Votre coordination d'équipe</u>	<u>6</u>
<u>Vos documents</u>	<u>8</u>
<u>Estimation du temps de travail pour un chantier en cours/ terminé</u>	<u>10</u>
<u>Reconnaissance de la fonction de responsable de chantier</u>	<u>14</u>
<u>Enrichissements apportés dans le cadre du chantier</u>	<u>17</u>
<u>L'apport de l'ABES</u>	<u>22</u>
<u>La reconnaissance du réseau</u>	<u>25</u>
<u>Quelle évolution pour le dispositif CERCLES ?</u>	<u>27</u>

Introduction

RAPPEL DU CONTEXTE

2015 : lancement du dispositif CERCLES : Corrections et Enrichissement par le Réseau de Corpus de l'Enseignement Supérieur.

2018 : 17 chantiers lancés, dont 9 encore en cours.

Dès le démarrage du dispositif, une évaluation était prévue. Le temps était venu de la faire, d'autant que le rapport de l'HCERES préconise que l'ABES évalue son action.

L'objectif est double :

- évaluer le dispositif de fonctionnement (partage des tâches entre établissements et ABES, outils)
- anticiper le devenir du dispositif (le prolonger ou l'étendre vers d'autres axes, comme les corrections de notices d'autorités liées à un corpus précis ou un périmètre disciplinaire défini).

MODALITES DE L'ENQUETE

Enquête en ligne ouverte du 1^{er} au 28 février 2018, auprès de 18 responsables de chantiers.

Chaque responsable dispose de 4 semaines pour travailler avec son équipe sur les réponses (le questionnaire en version PDF est fourni) et répondre en ligne.

PARTICIPATION

- 18 responsables de chantier ont été sollicités
- 16 responsables de chantier ont participé.
- 14 responsables de chantier ont validé leur questionnaire : cela constitue le corpus de réponses complètes et exploitables.

Taux de participation = 77,7 %

2 responsables de chantier n'ont pas répondu, mais chacun appartient à un chantier collectif.

L'enquête ne reflètera pas la totalité des établissements CERCLES mais reflètera **la totalité des chantiers**.

LEGENDE



Les phrases en vert précédées de ce pictogramme sont des citations d'établissements



Remarque à destination de l'ABES

1

Identification

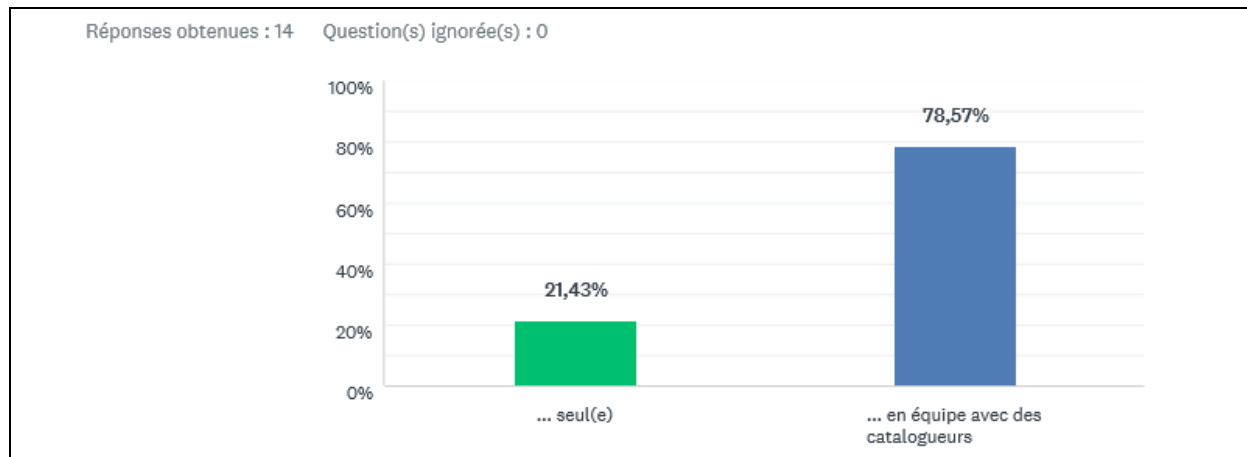


Résumé des réponses :

1. La majorité des responsables de chantier travaillent en équipe
2. Travailler seul n'est pas un obstacle si l'organisation du chantier en tient compte dès la conception

Q : Vous êtes[Nom, prénom]

Q : Sur ce chantier, vous travaillez ... ?



78,5 % des responsables de chantier, **soit 11 responsables sur 14**, ont constitué une équipe autour d'eux.

Les 3 chantiers qui sont menés par **un seul responsable** sont : Cairn (SCD Jules Verne Picardie), ENI (bibliothèque de l'INPT) et Garnier (BDL).

Il n'y a pas de caractéristiques communes entre ces corpus, ni disciplinaire, ni volumétrique (Cairn est immense, ENI et Garnier de taille moyenne), de telle sorte qu'on ne peut pas expliquer le choix de cette responsabilité solitaire autrement que par un choix de l'établissement et du responsable, et par les moyens disponibles.

Cette direction solitaire ne semble pas être une source de dysfonctionnement. Cela force même parfois à se trouver un collaborateur extérieur : ils ont tous les 3 établi une relation fiable avec l'éditeur.

Ils déclarent peu de décalage entre le temps prévu et le temps réellement passé (partie 5, questions 8-9-10), ce qui montre que **les petits moyens consacrés au chantier ont bien été anticipés et inclus dans la faisabilité du projet**. De fait, les chantiers ne sont pas en périls.

Ce qui pose problème, c'est que 100 % des responsables « solitaires » déclarent ne pas avoir discuté avec leur hiérarchie du devenir de leur chantier s'ils quittaient l'établissement.



Il faut inclure l'éventualité du départ du responsable et demander à l'établissement de prévoir une solution de remplacement dès l'acte d'engagement. Un établissement qui s'engage doit s'engager de façon pérenne.

2

Votre coordination d'équipe



Résumé des réponses :

1. L'organisation en très petite équipe est privilégiée
2. L'organisation est souple et pragmatique, et elle repose sur un document unique partagé

Q : Vous travaillez avec d'autres catalogueurs au sein de votre établissement (sur ce chantier). Combien ?

Q : comment coordonnez-vous le travail avec ces catalogueurs ?

Plus de la moitié des responsables de chantiers travaille en binôme, 3 responsables travaillent avec une équipe de 3 personnes.

Un seul responsable a mis sur pied une équipe d'une dizaine de personnes (SCD Rabelais de Tours).

Dans tous les cas, la coordination du travail est simple, souple et pragmatique : elle s'adapte à la réalité de l'équipe :

- les binômes ne font des réunions que lorsque c'est nécessaire et échangent au fil de l'eau,
- l'équipe de 10 personnes organise des ateliers de travail (1/2 journée de travail en commun).

Elle passe dans 70% des cas par un document collaboratif, qui s'avère donc indispensable.

3

Vos documents



Résumé des réponses :


A chaque chantier ses documents spécifiques ; il n'y a pas un besoin de mutualisation de la documentation, sauf pour un document de reporting (celui proposé actuellement par l'ABES, destiné surtout au réseau, ne suffit pas).

Q : Avez-vous eu besoin de rédiger des documents liés à votre chantier ?

Q : Si oui, de quels types ?

D'autres documents sont nécessaires pour la coordination : procédures, scripts ou grille de catalogage.

Les responsables de chantier déclarent également avoir eu besoin de rédiger régulièrement des bilans, pour sa hiérarchie.

 Rôle de l'ABES : Il faudrait proposer, dans l'espace collaboratif, des modèles de document « bilan ».

4

Votre temps de travail



Résumé des réponses :

1. Difficulté à l'estimer, en l'absence de la liste des (y compris d'organisation) à prendre en compte
2. Malgré les aléas, les chantiers CERCLES restent prioritaires.

POUR UN CHANTIER EN COURS

Q : Sur la période septembre 2017 – février 2018 : quel est le temps global estimé au départ pour le chantier ?

Q : Sur la période septembre 2017 – février 2018 : quel est le temps réellement consacré au chantier ?




Q : S'il y a eu un décalage, à quoi l'attribuez-vous ?



Les réponses étaient demandées en jour / homme.

Sur les 7 réponses attendues (les 7 chantiers en cours), seules 2 sont en jour/homme ; les autres en % ou en heures (en couleur, la réponse convertie par l'ABES). On obtient :

	Temps estimé	Temps réel	Constat
Chantier ENI	5 jour/homme	5 jour/homme	✓
Chantier AMS (MIR)	Entre 35 et 40 % (converti en 48 jour/homme)	Entre 20 et 25 % (converti en 30 jour/homme)	↘
Chantier BDL	20 jour/homme	50 jour/homme	↗
Chantier Open Edition	Difficile à évaluer	Difficile à évaluer, mais plus que prévu	↗
Chantier Cairn (BNUS)	4 heures par mois (converti en 1 jour/homme)	0 (converti en 0 jour/homme)	↘
Chantier Springer LN	Impossible à évaluer	Impossible à évaluer	?
Chantier Cairn (Picardie)	2 heures par semaine (converti en 7 jour/homme)	2 heures par semaine (converti en 7 jour/homme)	✓

Les raisons évoquées s'il y a eu un décalage :


 Chantier AMS (MIR)	« Engagement moindre des autres partenaires du chantier, autre chantier (PCP), absences de collègues à compenser. »
 Chantier BDL	« Le décalage est dû au catalogage des Classiques jaunes (acquis en 2016 et qui étaient restés en attente de catalogage). Compte tenu du nombre importants d'ouvrages, l'ensemble du service signalement a participé au chantier. Il s'agit d'un chantier exceptionnel, d'ordinaire le temps estimé et le nombre de personnes concernées, reste celui de la question 6. »
 Chantier Open Edition	« Augmentation du lot et accélération chargements »

 <p>Chantier Cairn (BNUS)</p>	<p>« <i>Autres missions prioritaires (dont catalogage des ebooks achetés à l'unité) »</i></p>
 <p>Chantier Springer LN</p>	<p>« <i>La disponibilité de l'équipe. En moyenne les collègues passent 15mn par notice, pour finir l'ensemble du chantier il nous faudra environ 267 jours à plein temps. L'objectif actuel est de consacrer 1 heure de travail (4 notices) par jour et par personne. A ce rythme-là on devrait finaliser 160 notices par mois alors qu'en réalité c'est plutôt 100 le nombre de notices traitées par mois ».</i></p>

Constat 1 : le travail lié à CERCLES devient, dans 2 cas sur 7, non-prioritaire, lorsqu'un évènement vient bouleverser le quotidien.

A l'inverse, **la majorité des établissements perçoit cet engagement comme un engagement prioritaire, un objectif qu'il faut maintenir.**

Constat 2 : il est très **difficile de déterminer en amont le temps nécessaire** pour mener à bien le chantier.

 Rôle de l'ABES : Il faudrait proposer, dans l'espace collaboratif, une grille d'aide à l'évaluation du temps nécessaire, réalisée à partir des données récoltées sur les chantiers précédents (nombre de notices / durée réelle / temps consacré).

POUR UN CHANTIER TERMINÉ




Q : Quel était est le temps global estimé au départ pour le chantier ?


Q : Quel a été le temps réellement consacré au chantier ?

Q : S'il y a eu un décalage, à quoi l'attribuez-vous ?


Les réponses étaient demandées en jour / homme.

On obtient :

	Temps estimé	Temps réel	Constat
Chantier De Gruyter 2015-2016	3 jour/homme	2 jour/homme	
Chantier Dalloz	32 jour/homme	27 jour/homme	
Chantier CUP 2017	10 à 15 jour/homme	22 jour/homme	
Chantier CUP 2015-2016	40 jour/homme	40 jour/homme	✓
Chantier Bril (Toulouse Capitole)	35 jour/homme	35 jour/homme	✓
Chantier Bril	29 jour/homme	29 jour/homme	✓

Radi (Lyon Jean Moulin)			
Chantier OUP	15 jour/homme	30 jour/homme	

Constat : les établissements qui ont terminé le chantier réalisent que le temps prévu au départ ne tenait pas compte du temps consacré à l'organisation, la coordination, les échanges avec l'ABES. **Seul le temps de travail d'enrichissement des notices a été pris en compte.**

 Rôle de l'ABES : Il faudrait, dans la convention, détailler les tâches pour que le temps d'organisation soit pris en compte dans le calendrier prévisionnel.

5

Reconnaissance de la fonction



Résumé des réponses :

1. L'activité est liée à l'agent, et non à sa fonction

2. L'établissement doit reconnaître la fonction et la pérenniser

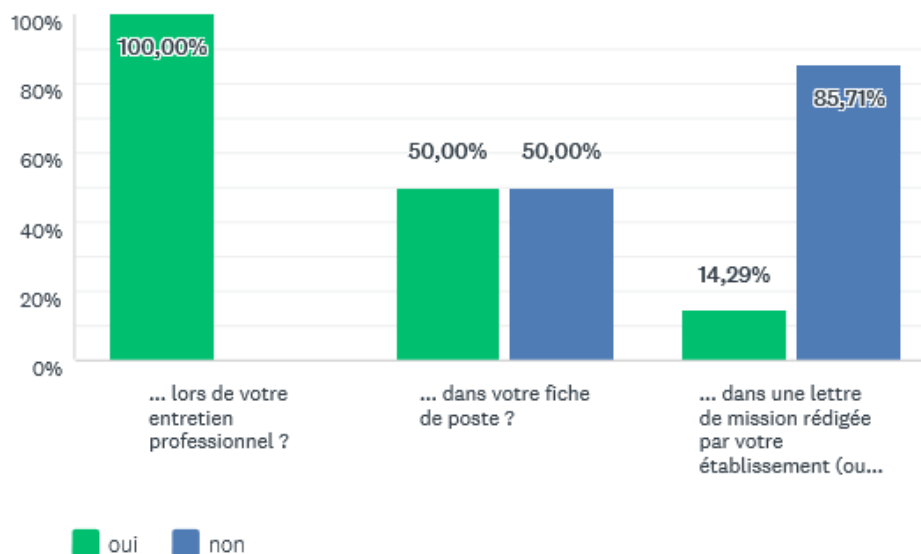
Q : Comment êtes-vous devenu(e) responsable de chantier CERCLES ?

Réponses obtenues :

<i>C'est moi qui l'ai proposé à ma direction</i>	8 cas sur 14	58 %
<i>C'est mon N+1 qui l'a proposé à ma direction</i>	3 cas sur 14	21 %
<i>C'est ma direction qui me l'a proposé</i>	3 cas sur 14	21 %

Sans s'y opposer, les directeurs de SCD ne sont pas les prescripteurs d'un chantier CERCLES. C'est assez logique : **l'initiative en revient à l'équipe de catalogage.**

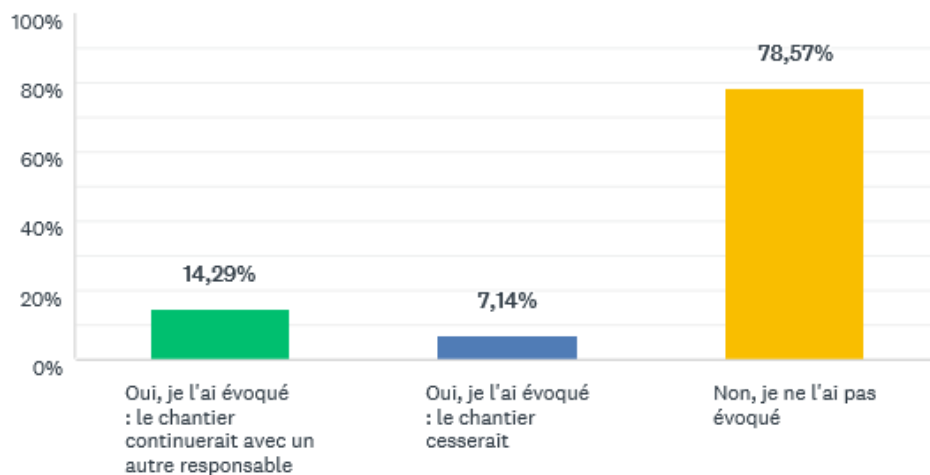
Q : Votre fonction de « responsable de chantier CERCLES » est-elle évoquée ... ?



L'activité CERCLES est une réalité pour l'agent : elle n'est pas ignorée lors des entretiens professionnels (dans 100% des cas). Cependant, elle n'est que partiellement quantifiée et définie comme une activité à part entière du service (c'est-à-dire avec des définitions d'objectifs, des indicateurs et une présence dans la fiche de poste).

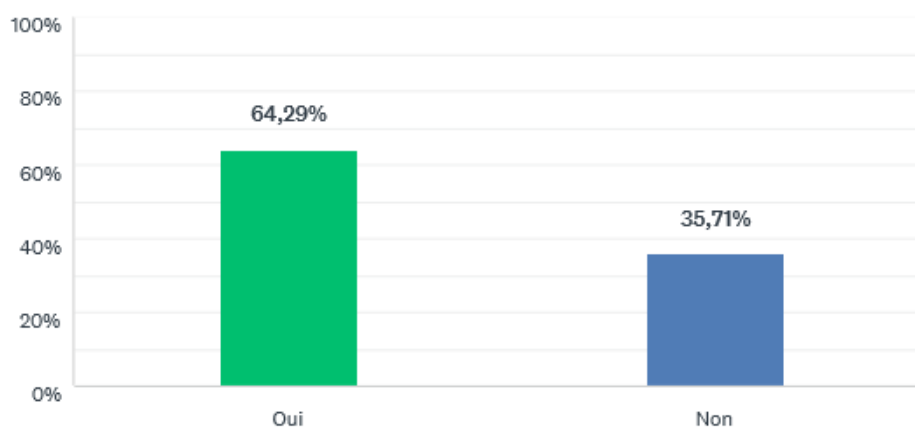
Ainsi, **le travail est le plus souvent lié à l'agent, et non à sa fonction.**

Q : Avez-vous évoqué avec votre direction le devenir du chantier CERCLES si vous quittez cette fonction ?



Ces réponses viennent corroborer les réponses précédentes : l'activité CERCLES est essentiellement liée à l'agent, et non à la fonction. De fait, **si l'agent part, le chantier cesse**.

Q : Avez-vous eu l'occasion de communiquer avec d'autres responsables de chantier CERCLES ?



Entre eux, les responsables de chantiers ne sont pas isolés. La communication est établie, même si on peut regretter qu'elle ne soit pas plus systématique.

⚠ Rôle de l'ABES : Des réunions à distance ont déjà eu lieu ; faudrait-il organiser des réunions « CERCLES » en présentiel, pour faciliter la communication ? Comment inciter ce type de rencontre concrètement, à quel moment et sur quel budget ? Cela pourrait être au moment des JABES.

6

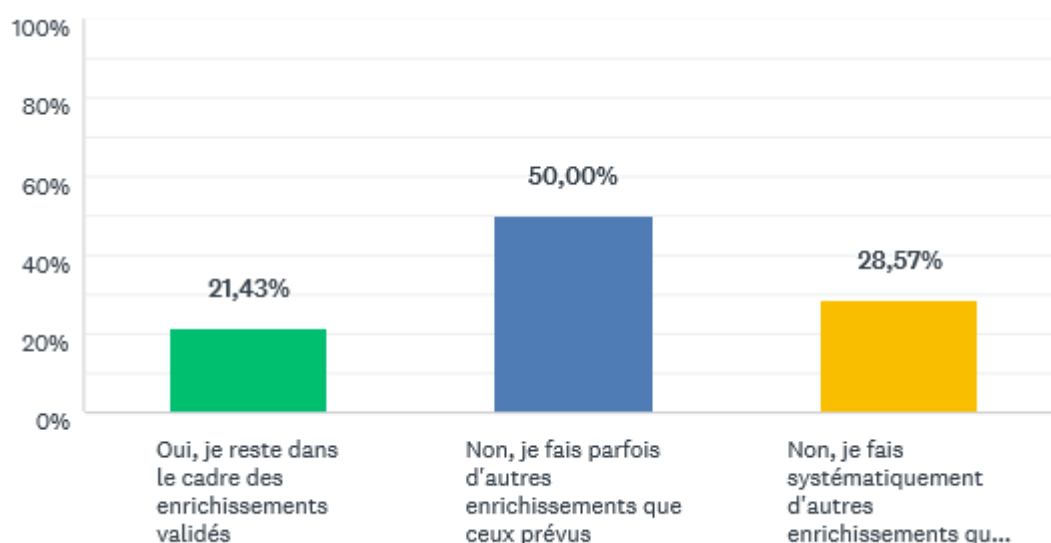
Enrichissements apportés



Résumé des réponses :

1. Si l'activité d'enrichissement est difficile, c'est parce que le catalogage est difficile.
2. La collaboration avec l'éditeur doit être souhaitée, mais ne peut être définie comme un prérequis obligatoire pour lancer un chantier CERCLES

Q : Vous limitez-vous aux enrichissements / aux corrections prévus ?



Si on cumule les 2 réponses « Non » (« non je fais parfois ... » et « non, je fais systématiquement ... »), presque **80 % des chantiers produisent davantage d'enrichissements que ceux définis au départ.**

L'objectif de CERCLES est ainsi plus qu'atteint, même si ce dépassement tient beaucoup à la motivation et au professionnalisme des acteurs, et s'il explique aussi pourquoi un dépassement est souvent constaté, en termes de calendrier.

Forte de ce constat, l'ABES pourrait demander davantage d'enrichissements pour les prochains chantiers.

Q : Voici les enrichissements pratiqués dans tous les chantiers. Pour ceux qui vous concernent, indiquez s'ils posent problème, et si oui, pourquoi ?

Enrichissement	Problème ? (O / N)	Pourquoi ?
Vérification des données codées (1XX)	N	
Vérification de l'ISBN	O	« Difficile parfois d'être sûr d'avoir un e-ISBN »
Demande de numérotation ISSN pour les notices de collection électronique	O	« J'ai anticipé le refus de numérotation ISSN au vu des réponses faites lors des précédents chantiers en échangeant avec mon correspondant Cercles à l'Abes. Puis j'ai supprimé lien Adx vers Odx. »

		<p>« Nous avons rencontré des problèmes avec les sous-collections de chez Garnier, pour lesquelles la demande d'ISSN n'aboutissait pas. Ce problème a été réglé juste avant mon arrivée en créant des notices de sous collections sans demande d'ISSN, de "gestion interne. »</p>
Création de la notice de collection électronique	O	<p>« Notices de collections électroniques : il nous a semblé que tout ce temps passé à créer des dizaines de notices de collections électroniques était vain car les demandes ISSN ont été souvent refusées (même si nous avons un super script de création). »</p>
Vérification de la zone 200	O	<p>« Difficultés sur la 200 pour savoir quelle est la source principale d'information : écran titre ou pdf, les informations n'étant pas toujours les mêmes. »</p> <p>« Nous avons également rencontré quelques problèmes concernant la zone 200, depuis quelques mois car Garnier a supprimé la page de titre de ses e-books, obligeant à changer notre source d'information, devenue souvent plus pauvre... (scan de la couverture de la version papier). »</p>
Transformation de la zone 210 en zone 219	O	<p>« Pour le champ 219, difficulté parfois pour déterminer l'éditeur (information différente entre écran titre et pdf). Comment savoir si la plateforme est éditeur ou diffuseur du titre ? »</p> <p>« Transformation de la zone 2010 en 219 : pour vérifier la date de copyright, il faut ouvrir le pdf ; cela prend plus de temps. »</p> <p>« Choix de la date. Parfois très difficile de trouver la date qui correspond à la version électronique. »</p> <p>« Pour 219 : c'était plutôt chronophage, mais l'utilisation d'un script a considérablement allégé le temps de traitement. »</p>
Vérification de la zone 225	N	
Vérification des zones de note 302, 328 et 359	N	
Traitement des zones 309	N	
Création de la zone 410	N	

Création des zones de lien réciproque en 452	O	<p>« Problème zone 452 : " Dans les collections traitées récemment on trouve des liens 452 vers les versions imprimées déjà insérés. Pour l'instant je vérifie systématiquement ces liens car je ne sais pas si la procédure d'insertion est automatique ou si elle comporte une part d'appréciation humaine. En effet, dans le cas d'une insertion automatique des liens de notices "imprimé", selon toute vraisemblance l'algorithme se fonde sur la présence ou non de l'ISBN imprimé connu dans les notices "imprimé" candidates au lien retournées lors de la recherche. Mais pour que cela soit fiable il faudrait en plus que l'algorithme puisse déterminer le choix à faire lorsqu'il y a plusieurs notices candidates au lien et qu'il puisse également tenir compte de notices candidates au lien qui n'auraient pas d'ISBN mais qui seraient malgré tout bien placées pour le choix (notices plus riches, nombre plus important de bibliothèques localisées), d'autant que les fusions sur la notice sélectionnée par programme n'aura peut-être pas lieu dans la foulée. Ces cas, peu fréquents, ont déjà été rencontrés dans le corpus précédemment, c'est pourquoi j'ai continué de vérifier systématiquement pour changer le lien lorsque je le trouve moins pertinent que celui que je trouve par mes propres recherches. Est-ce qu'on peut se passer de cette vérification ? Dans le cas contraire, est-ce qu'on peut éviter cette insertion automatique afin qu'on sélectionne nous-mêmes les liens 452 "imprimé" dès le départ." »</p> <p>« 452 : nombreuses discussions avec l'ABES sur le contour de cette zone et à quel moment faire des liens réciproques ou non (c'est une grande partie de nos discussions sur le document de suivi sur le Drive) »</p>
Création des zones 500 et 503	N	
Vérification / création des zones de lien 6XX	N	
Vérification / création des zones de lien 7XX	O	<p>« Les créations d'autorités (en particulier les congrès) ralentissent le travail »</p>
Vérification des codes de fonction en 7XX	O	<p>« Pour 200, 7XX (liens et codes de</p>

		<i>fonction) : il se trouve que mon établissement souscrit à un large contenu sur Cairn ; il m'est donc possible d'ouvrir les documents et de consulter les sources. Dans le cas où l'établissement n'est pas ou plus abonné, il ne peut accéder aux documents pour faire ces vérifications. »</i>
Dédoublonnage	N	
Relecture de la notice avant validation	N	
Création des notices d'e-books par copie des notices de monographies imprimées	N	
Création ex-nihilo des notices d'e-books	N	

Les difficultés rencontrées sont majoritairement liées à des questions de catalogage de ressources électroniques (trouver le bon ISBN, distinguer l'éditeur du fournisseur). Elles sont liées à :

- Un manque de précision dans les règles de catalogage (pour la zone 452
- Une difficulté à identifier les éléments d'information pour appliquer les règles de catalogage (dans le cas de l'adresse)

Ce ne sont pas des difficultés d'organisation ou de fonctionnement dans le cadre de CERCLES.

Q : Etes-vous en relation avec l'éditeur du corpus que vous traitez ?

Q : Si oui, cette relation est-elle satisfaisante ?

Q : Si non, travaillez-vous correctement sans cela ?

7 responsables sur 14, soit **50%, sont en relation** avec l'éditeur du corpus. Ceux-là sont globalement satisfaits, même **si** on déplore parfois un manque de réactivité.

Les 50 % qui ne sont pas en relation avec l'éditeur ne considèrent pas cela comme un manque ou une entrave au chantier, soit parce que ce ne serait pas pertinent (corpus ancien ou clos), pas très pratique (éditeur étranger, d'où un contact difficile à établir et un dialogue délicat à maintenir pour des raisons linguistiques) ou pas nécessaire (données originelles de qualité).

7

Apport de l'ABES



Résumé des réponses :

1. l'usage de l'espace de travail collaboratif doit être revu
2. les réunions ne sont pas assez nombreuses
3. la plus-value de l'ABES (traitements automatiques spécifiques) est reconnue

Q : Etes-vous satisfait(e) des services ci-dessous ?

Service	Pas utilisé	Pas Satisfait	Satisfait
La rédaction d'un acte d'engagement	7,69%	0,00%	92,31%
La mise à disposition d'un espace collaboratif	15,38%	15,38%	69,23%
La réalisation de fichiers de données suivant vos critères	64,29%	0,00%	35,71%
Le recours aux traitements automatisés de l'ABES	28,57%	0,00%	71,43%
La liste de diffusion	0,00%	0,00%	100,00%
Les réunions à distance avec l'ABES	53,85%	0,00%	46,15%
Le manuel "CERCLES" sur le guide méthodologique	14,29%	0,00%	85,71%
Les billets "CERCLES" sur le blog Punktokomo	21,43%	0,00%	78,57%

Premier motif de satisfaction : lorsqu'ils sont utilisés, les services sont appréciés, à l'exception de l'espace collaboratif.

Second motif de satisfaction : la plus-value qu'espérait apporter l'ABES au lancement du dispositif CERCLES (aider en réalisant des fichiers de travail personnalisés, proposer des traitements automatiques) est reconnue.

Les services les plus perfectibles sont l'espace de travail collaboratif (perfectible dans sa forme et également son usage) et les réunions à distance (il en faudrait davantage).

Verbatim :



Tout au long de notre chantier, l'ABES nous a parfaitement accompagnés, que ce soit dans la mise en route du chantier, les premières modifications en masse et le suivi. Il me semble donc que le modèle et la méthode de fonctionnement de ces collaborations sont adaptés aux besoins des équipes en bibliothèque.



Je ne trouve pas que le Google drive soit très pratique pour ce type de chantier.



J'avoue que je n'utilise pas beaucoup certaines ressources. Par exemple le manuel. Je viens de découvrir sa nouvelle présentation plus agréable Je n'utilise pas beaucoup non plus l'espace collaboratif (surtout pour mettre à jour notre document d'actualisation du traitement ou pour consulter celui des autres qui

concernent le SCD de Tours) Le blog Punktokomo permet d'informer les collègues et de valoriser les chantiers cercles auprès de ceux qui n'y participent pas (bibliothécaires et responsables)



Je ne mets hélas pas assez souvent à jour les documents de travail sur le Google drive. J'avoue ne pas avoir pris l'habitude de m'en servir et lors de la passation sur mes fonctions on ne l'a que vaguement évoqué. Par ailleurs nous avons jusqu'à présent été 3 responsables cercles et il n'y a eu aucun document de suivi statistique mis en place, du coup notre feuille de suivi est très vide... Par ailleurs je ne suis pas sûre de mes "obligations" dans ce domaine, si j'oublie de faire ou de signaler des choses sur ces documents j'en suis désolée. Pour les autres services, les échanges sont très fluides avec l'Abes et j'ai toujours réponse à mes questions, je n'ai rien à suggérer dans le domaine



L'espace collaboratif est difficile à utiliser. Manque d'ergonomie



Pas une suggestion mais plutôt un remerciement, à propos de l'acte d'engagement : merci de la souplesse pour les délais...

8

Reconnaissance du réseau



Résumé des réponses :

Le sentiment de reconnaissance du réseau n'est pas une réalité, pour la majorité des responsables.

Q : Avez-vous été contacté(e) par des établissements Sudoc pour des questions spécifiques sur votre chantier CERCLES ?

Q : Avez-vous le sentiment que votre travail au sein de CERCLES est reconnu par les autres établissements Sudoc ?

Q : Avez-vous le sentiment que la consigne donnée zone 830 (ie : contacter le responsable du chantier) est respectée par les catalogueurs du réseau ?

Une petite majorité (57 %, soit 8 sur 14) des responsables de chantier a déjà été contacté par un autre établissement à propos de son chantier CERCLES. Parmi eux, seulement 2 ont le sentiment que le travail CERCLES est reconnu au sein du réseau, et seulement 3 pensent que la consigne donnée aux catalogueurs est respectée. Est-ce que cela vient du fait que ce travail CERCLES fait, mentalement, partie intégrante du travail de signalement à réaliser ?

Le sentiment de reconnaissance n'est clairement pas une réalité, pour la majorité des responsables, qu'ils aient déjà eu un retour du réseau ou pas.

Ignorer si on est reconnu ne veut pas dire qu'on ne l'est pas ; cela veut seulement dire **qu'on n'a jamais eu le moyen de mesurer cette reconnaissance.**

Il est vrai que l'ABES n'a jamais posé explicitement la question au réseau (ni enquête spécifique sur CERCLES, ni question posée lors de l'enquête 2017 sur les usages du Sudoc.

9

Évolution du dispositif



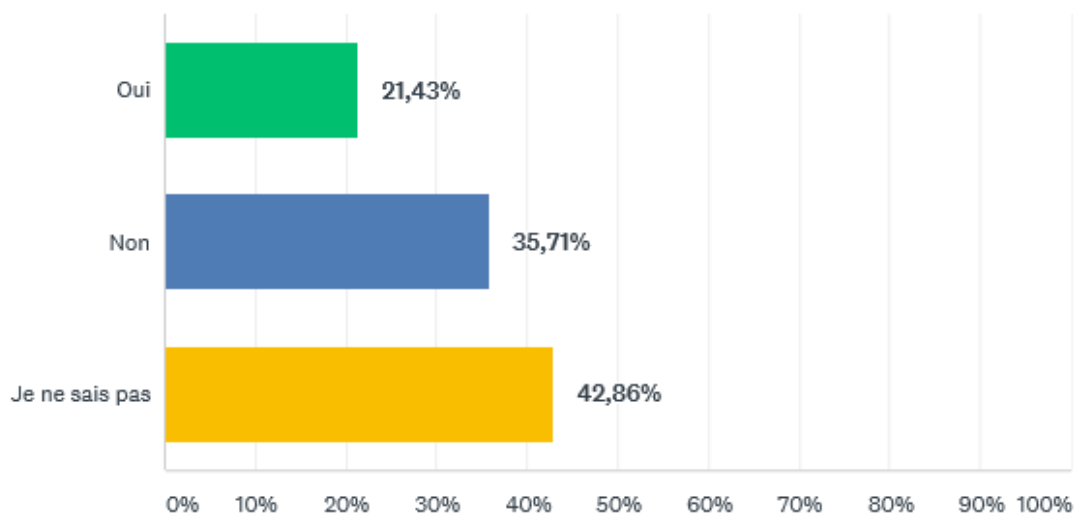
Résumé des réponses :

Suggestions (parmi d'autres recueillies tout au long de ce dépouillement) :

- proposer d'avantage de réunions
- inciter les établissements à choisir des corpus au périmètre restreint / analyser avec précaution les demandes de chantiers au périmètre trop large
- adapter les procédures à la taille du corpus (souples pour les petits corpus, plus encadrées pour les gros corpus)

Q : Avez-vous l'intention d'initier un autre chantier CERCLES ?

9 responsables sont partants ou hésitants à renouveler l'expérience ; seuls 5 sur 14 savent déjà qu'ils n'initieront pas un autre chantier.

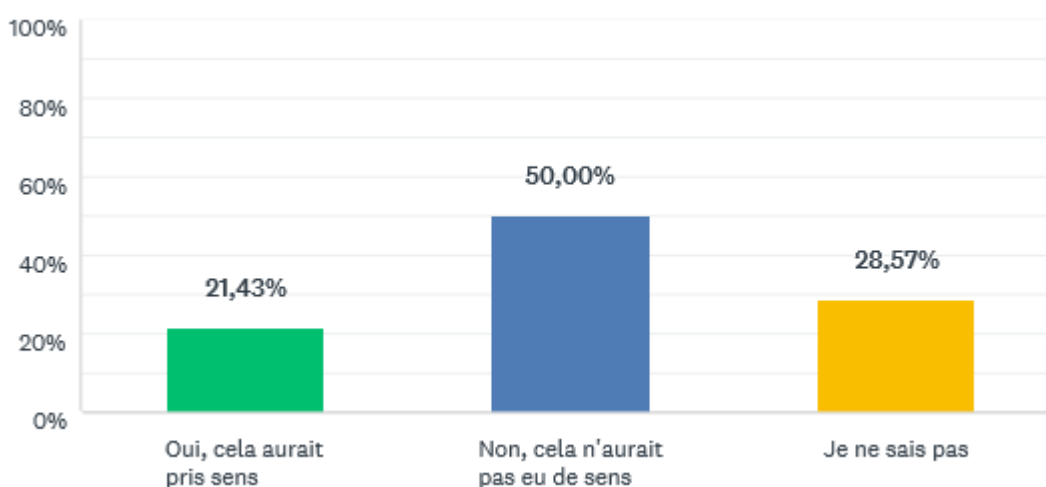


L'incertitude et le refus se comprennent : on a vu que le travail est long (cf partie 4) et que la fonction n'est pas toujours pérennisée (partie 6). Il est délicat de se projeter dans ces conditions.

De plus, même une fois le chantier terminé, l'établissement reste « référent » sur le corpus : potentiellement, il peut continuer d'y avoir une charge de travail.

Qu'il n'y ait pas de plébiscite sur une réponse « Oui » **ne doit pas être interprété comme un échec** du dispositif CERCLES.

Q : A travers votre chantier, avez-vous eu le sentiment qu'un chantier dédié aux autorités (liées à votre corpus) aurait pris sens ?



Il n'y a pas de majorité qui se dégage pour noter l'intérêt réel ou potentiel d'un chantier CERCLES liées aux notices d'autorités des corpus CERCLES.

En la matière, ce serait plutôt à l'ABES de démontrer cet intérêt.

Q : Quelles suggestions feriez-vous globalement pour faire évoluer le dispositif CERCLES ?

Suggestions :



« Si le but de CERCLES est de valoriser et partager le traitement de ressources électroniques dans le Sudoc (beaucoup d'établissements n'y signalant pas leurs ressources électroniques), il faudrait aussi ne pas trop alourdir ce traitement. Or la valorisation des chantiers faits oblige à un certain formalisme qui alourdit le traitement. De ce fait il me semble que passer par la procédure CERCLES ne se justifie que pour des chantiers beaucoup plus importants que ceux que nous avons eu. »



« Faire en sorte que toutes les zones de liens soient à jour et tendre à une exhaustivité du catalogage des auteurs pour les sortir de l'anonymat (ne pas s'arrêter aux 3 premiers) »



« Je pense que des échanges plus fréquents entre responsables des chantiers seraient utiles pour tous (échanges des procédures, évolution du travail avec les fournisseurs, etc.)...mais je sais aussi que nous manquons tous de temps pour cela (et de plus en plus...) »



« Corpus non clos : prendre en compte la totalité des notices et non pas seulement celles prévues à l'origine (le corpus CAIRN que nous traitons s'enrichit régulièrement de nouvelles notices). Partager un corpus avec un autre établissement n'est pas vraiment motivant : c'est frustrant de se cantonner à la mise à jour des zones convenues. Il serait plus judicieux de traiter des ensembles plus petits mais en entier. Exemplarisations automatiques : baisser le seuil des 100 notices minimum, qui nous oblige souvent à effectuer manuellement les localisations. »



« Je n'ai pas tellement de suggestions. Il me semble que le dispositif est déjà bien structuré et organisé ! »



« Peut-être que les périmètres sont trop larges donc trop effrayants. Il y aurait peut-être plus de candidats pour la prise en charge de chantiers, si les corpus à traiter étaient plus restreints. Mais quelle(s) restriction(s) ? Nombre de notices ou nombre de points de contrôle ? A mon avis, nombre de notices. Celles de tel éditeur/plateforme et de telle année par exemple. On peut ainsi fixer des corpus clos et pas trop gros, au gré des imports, et les traiter en entier. (Je suis moins favorable à la restriction du nombre de points de contrôle, car pour ma part, j'agis sur certaines zones, mais pas sur l'intégralité de la notice. C'est insatisfaisant parfois : la notice que pourtant je retouche n'est quand-même pas complète... Qui repassera dessus ? Quand ?) »